



#hearathon2021

#worldhearingday

#hearingcare

#safelistening

3 mars 2021 : Journée Mondiale de l'Audition Bruitparif s'engage aux côtés de l'OMS

Ce 3 mars 2021 est la Journée Mondiale de l'Audition organisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dont le **thème est : “ Des soins auditifs pour TOUS ! Dépister. Réhabiliter. Communiquer.”**

A cette occasion sont prévus plus de 500 événements dans le monde entier, dont un “téléthon de l'oreille” (hear-a-thon) de 24 heures sur les réseaux sociaux. Bruitparif s'associe à cette journée en tant que membre du programme international de l'OMS #MakeListeningSafe (Rendre l'écoute sans risque).

L'OMS publie aujourd'hui son premier rapport mondial¹ sur l'audition : à l'échelle de la planète, c'est 5,5% de la population qui connaît des problèmes d'audition et la situation est particulièrement critique dans les pays où les personnes n'ont pas accès aux soins adéquats.

Ce rapport encourage les pays du monde entier à intégrer des soins et traitements de l'audition dans les politiques nationales de santé. Il fournit un programme de conseils et de recommandations, le programme H.E.A.R² (Dépistage, Prévention, Accès aux technologies, Réhabilitation / Rééducation), pour l'intégration de services de qualité respectant les Critères d'Hygiène de l'Environnement dans les plans nationaux de santé des États, dans le cadre de leur travail vers une couverture santé universelle.

¹ <https://www.who.int/activities/highlighting-priorities-for-ear-and-hearing-care>

² H.E.A.R : **H**earing Screening & intervention; **E**ar disease prevention & management; **A**ccess to technologies; **R**ehabilitation services

Quelques chiffres clés au niveau mondial (source OMS)

La perte auditive³ affecte actuellement plus d'**1,5 milliard de personnes dans le monde**, dont 430 millions ont des niveaux de déficience allant de modérés à élevés sur la meilleure oreille, et sont donc susceptibles d'être davantage affectées si le problème n'est pas traité à temps.

1,1 milliard de jeunes (âgés de 12 à 35 ans) courent un risque de perte auditive en raison de l'exposition excessive aux sons amplifiés dans les milieux de loisirs.

D'ici à **2050**, l'OMS estime que près de **2,5 milliards de personnes** souffriront d'une perte auditive, dont au moins 700 millions nécessiteront des services de réadaptation.

Les estimations actuelles suggèrent un écart de 83% entre les besoins identifiés et l'utilisation réelle des aides auditives, c'est-à-dire que seuls 17% de ceux qui devraient bénéficier d'une aide auditive en utilisent réellement. Cet écart varie de 74% à 90% selon le niveau de revenu des pays.

La perte auditive non traitée représente un coût annuel mondial de 980 milliards de dollars US.

L'OMS estime qu'une meilleure intégration, dans les systèmes de santé, des soins et traitements de l'audition, notamment les interventions qui sont recommandées dans le programme H.E.A.R, ne nécessiterait qu'un investissement annuel supplémentaire de 1,33 \$ US par habitant. Avec une couverture de 90 % de la population, d'ici à 2030, cela permettrait d'éviter la perte de près de 130 millions d'années de vie en bonne santé au cours des 10 prochaines années. C'est un **rendement de près de 16 \$ US pour chaque dollar dépensé.**

En France

3 685 000 Français vivent avec une perte auditive invalidante.

La France est dotée d'un système de santé et d'un arsenal législatif parmi les plus avancés sur le plan de la santé auditive.

En voici quelques exemples.

Chez nous, le dépistage néonatal de la surdité est institutionnalisé depuis 2012.

Par ailleurs, notre droit du travail protège l'audition des actifs depuis le décret du 19 juillet 2006, transposant la directive européenne 2003/10/CE.

Du côté des loisirs, le décret (n° 2017-1244) du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés, destiné à protéger l'audition des professionnels et du

³ Une perte auditive clinique correspond à un seuil d'audition supérieur à 20 dB lors de la mesure audiométrique

public, mais aussi à limiter les émergences sonores vis à vis du voisinage, sans être parfait, est aussi un exemple étudié dans les autres pays voulant se doter d'une législation sur le sujet.

L'article L. 5232-1 avec son Amendement A12 limite depuis 2013 les décibels diffusés dans les appareils d'écoute portables, sans pour autant dédouaner d'une information complémentaire pour leur utilisation raisonnée.

Des lois permettent l'accessibilité pour les personnes handicapées dont celles souffrant d'une déficience auditive en particulier. Par exemple, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dans son Art. L. 111-7-3., codifie l'accessibilité des établissements recevant du public et le fait que l'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps. Elle a été renforcée par l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à la construction et à l'aménagement des mêmes établissements.

L'audition n'est pas un luxe

L'apparition du 100% santé en audioprothèse, d'actualité récente puisque mis en place en France au 1er janvier 2021, avec des équipements sans reste à charge pour le patient, rencontre un certain succès, avec des prévisions actuellement dépassées par rapport aux 20% établis comme un minimum.

Cette prise de conscience du fait qu'une bonne audition n'est pas un luxe était des plus nécessaires lorsque l'on connaît tous les effets que peut avoir la malentendance sur le développement et le bien-être des personnes.

Une perte auditive de 25 dB accélérerait le déclin cognitif de 7 ans d'après une étude⁴ menée auprès d'une population âgée de 60 à 69 ans.

Les conséquences sociales d'une maudition, même relativement modérée, ne sont pas non plus anodines. La tendance à l'isolement chez les plus âgés, les retards de développement et du langage chez les plus jeunes, la compromission des études chez les scolaires, tout comme des risques aggravés d'accidents, ne sont pas à prendre à la légère.

Que l'on parle de presbyacousie (le vieillissement naturel de notre oreille) ou des autres causes de surdité : accidentelles, toxiques, génétiques, infectieuses, ou dues à une maladie... l'audition reste un capital à préserver. Maximal à la naissance, il doit être géré au mieux par chacun, tout au long de sa vie, en tenant compte de sa propre sensibilité, de ses facteurs de risque, de son mode de vie et de tout ce qui constitue ses particularités personnelles en général.

Dans le monde, il importe de développer la formation de spécialistes de l'oreille, à tout niveau médical et paramédical, là où cela manque, pour favoriser l'accès aux soins, d'offrir des possibilités de réhabilitation et d'accès à la technologie, pour tous, et d'augmenter au

⁴ Source Lin et al. (2011) <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3172566/>

maximum la prise de conscience sur l'importance d'une bonne audition. L'OMS nous rappelle que dans le monde, 60% des pertes auditives infantiles sont dues à des causes évitables.

En France, si notre système de santé peut être considéré comme assez avancé en matière de prise en charge des soins et des traitements, bien des efforts restent à faire sur l'information et la prévention. Il serait crucial de mettre en place un plan d'éducation à la santé auditive, multi générationnel et commençant dès le plus jeune âge. Il faudrait en particulier prévoir un apprentissage de l'utilisation raisonnée des dispositifs d'écoute de sons amplifiés, et de la consommation de sons forts en général. Une généralisation des tests d'audition à réaliser de manière régulière et en particulier aux étapes clés de la vie, représente le seul moyen de gérer correctement et à temps un capital auditif de fragilité très variable selon les personnes, et est donc également une nécessité.

Plusieurs indicateurs partiels puisqu'il n'y a pas encore d'épidémiologie dans ce domaine démontrent que seuls 50% des français ont déjà réalisé un bilan complet de leur audition. Cela se confirme, par exemple au niveau de l'Île-de-France où seuls 49% des Franciliens déclarent avoir déjà fait un examen de contrôle de leur audition⁵.

Il faudra également poursuivre l'amélioration de notre arsenal législatif en le complétant et en le rendant surtout plus pratique à appliquer sur le terrain.

Enfin, il importe en France et dans le monde, d'intensifier la lutte contre le bruit, d'intégrer davantage en amont l'acoustique ainsi que les questions de confort sonore et d'intelligibilité dans les diverses politiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de déplacements et de tranquillité publique afin de rendre l'environnement sonore de chacun compatible avec sa santé.

Jean-Louis Horvilleur
Audioprothésiste D.E.
Président du Conseil Scientifique de Bruitparif
<https://blog.lesoreilles.com>
www.bruitparif.fr

⁵ [Etude Crédoc/Bruitparif, 2016](#)